

Albertville
Allondaz
Beaufort
Bonvillard
Césarches
Cevins
Cléry
Cohennoz
Crest-Voland
Esserts-Blay
Flumet
Frontenex
Gilly-sur-Isère
Grésy-sur-Isère
Grignon
Hauteluce Les Saisies
La Bâthie
La Giettaz
Marthod
Mercury
Montailleur
Monthion
Notre-Dame-de-Bellecombe
Notre-Dame-des-Millières
Pallud
Plancherine
Queige
Rognaix
Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle
Saint-Paul-sur-Isère
Saint-Vital
Thénésol
Tournon
Tours-en-Savoie
Ugine
Venihon
Verrens-Arvey
Villard-sur-Doron

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSÈRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Franck LOMBARD
Président d'Arlysière

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1	Caractérisation technique du service	3
1.1	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2	Mode de gestion du service	4
1.3	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4	Nombre d'abonnés	4
1.5	Eaux brutes	6
1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
1.6	Eaux traitées.....	10
1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	10
1.6.2	Production	11
1.6.3	Achats d'eaux traitées.....	15
1.6.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	15
1.6.5	Autres volumes	15
1.6.6	Volume consommé autorisé.....	15
1.7	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	15
2	Tarifification de l'eau et recettes du service	16
2.1	Modalités de tarification	16
2.2	Facture d'eau type (D102.0)	17
2.3	Recettes.....	19
3	Indicateurs de performance	20
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	20
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	21
3.3	Indicateurs de performance du réseau.....	23
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	23
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	23
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	23
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	24
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	24
3.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	25
3.6	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	25
3.7	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	25
3.8	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	26
3.9	Taux de réclamations (P155.1)	26
4	Financement des investissements.....	27
4.1	Montants financiers.....	27
4.2	État de la dette du service	27
4.3	Amortissements	27
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	27
4.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	27
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	28
5.1	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	28
6	Tableau récapitulatif des indicateurs	29

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Arlysère
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : EP REGIE + prestations
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Césarches, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Grésy-sur-Isère, Hauteluce, La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère, Thénésol, Tourmon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 12/12/2019 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité comme Régie à autonomie financière

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 63 550 habitants au 31/12/2024 (63 519 au 31/12/2023).

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 38 608 abonnés au 31/12/2024 (38 226 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,15 abonnés/km au 31/12/2024 (40,27 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,65 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,66 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 79,9 m³/abonné au 31/12/2024 (80,69 m³/abonné au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est présentée dans le tableau suivant :

COMMUNE	NB ABONNES au 31/12/2023	NB ABONNES au 31/12/2024	VARIATIONS %
Albertville	11 828	11 974	1,23
Allondaz	146	146	0,00
Beaufort Sur Doron	2 593	2 610	0,66
Bonvillard	200	193	-3,50
Césarches	201	203	1,00
Cevins	402	407	1,24
Cléry	215	214	-0,47
Cohennoz	406	429	5,67
Crest Voland	635	634	-0,16
Esserts-Blay	429	425	-0,93
Flumet	443	452	2,03
Frontenex	1 064	1 060	-0,38
Gilly sur Isère	1 690	1 696	0,36
Grésy sur Isère	690	697	1,01
Grignon	992	997	0,50
Hauteluce	737	739	0,27
La Bâthie	1 219	1 233	1,15
La Giettaz	574	576	0,35
Marthod	719	723	0,56
Mercury	1 751	1 785	1,94
Montailleur	340	343	0,88
Monthion	234	237	1,28
Notre Dame de Bellecombe	710	740	4,23
Notre Dame des Millièrès	538	535	-0,56
Pallud	401	407	1,50
Plancherine	240	248	3,33
Queige	595	598	0,50
Rognaix	227	231	1,76
Saint Nicolas la Chapelle	391	396	1,28
Saint Paul sur Isère	325	326	0,31
Saint Vital	356	357	0,28
Sainte Hélène Sur Isère	717	722	0,70
Thénésol	176	176	0,00
Tournon	322	344	6,83
Tours en Savoie	535	536	0,19
Ugine	3 898	3 930	0,82
Venthon	317	321	1,26
Verrens Arvey	485	484	-0,21
Villard sur Doron	485	484	-0,21
Total	38 226	38 608	1,00

1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 5 587 870 m³ pour l'exercice 2024 (5 525 556 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
LES FRASSES AVAL	3 824	4 786	25,2
LES FRASSES AMONT	45 306	49 216	8,6
RUISSEAU DE LA LAITERIE	0	0	
CESARCHES - EAU FROIDE	22 532	20 877	-7,3
LA MOLETTE AVAL	0	0	
MARTHOD - BOEX - EN SECOURS	0	0	
COMBE ORCIERE	72 585	72 958	0,5
MERCURY - REYDET	0	0	
MARTHOD - LANCHERON	99 858	101 195	1,3
THENESOL - PLAMBOIS	245	294	20
LA THUILE	29 161	27 329	-6,3
ALLONDAZ - LES DESERTS	36 692	31 721	-13,6
MARTHOD - LE CREUX	93 295	95 285	2,1
BEAUFORT - PLAN DE LA CASSE	36 888	35 874	-2,8
GILLY/ISERE - POMPAGE LA RACHY	20 350	2 895	-85,8
MERCURY - LA RAMAZ	430	402	-6,5
MERCURY - LA DHUY	214 283	320 352	49,5
MERCURY - LE CARTHERIN OU LE VERNEY	37 722	38 161	1,2
PLANCHERINE - BONTE	45 389	45 207	-0,4
MONTHION - PLANCHAMPS	73 089	72 278	-1,1
ALLONDAZ - PRAVANT	0	0	
CLERY - LE FAYET	93 991	153 697	63,5
PLANCHERINE - NANT DES MARTINS	330 926	265 747	-19,7
ST VITAL - PUIITS DE SAINT-VITAL	128 793	140 481	9,1
CHAR 3	47 210	47 101	-0,2
VERRENS-ARVEY - ESSERVIOLETS	3 243	6 793	109,5
GAUDIN	0	0	
LA TOUVIERE - SECOURS	0	0	
LES AVENIERES BAS	15 276	19 803	29,6
CHAR 2	47 208	47 101	-0,2
MONTHION - LE SAULET	1 480	1 917	29,5
LES AVENIERES HAUT	15 276	19 803	29,6
NEURIA 1	0	0	
CHAR 1	47 208	47 101	-0,2
LE NANT DES MOULINS N°1	95 438	91 448	-4,2
NEURIA 2	0	0	
SIEPAM - SUBONDINAZ	18 837	5 739	-69,5
CHANET	0	0	

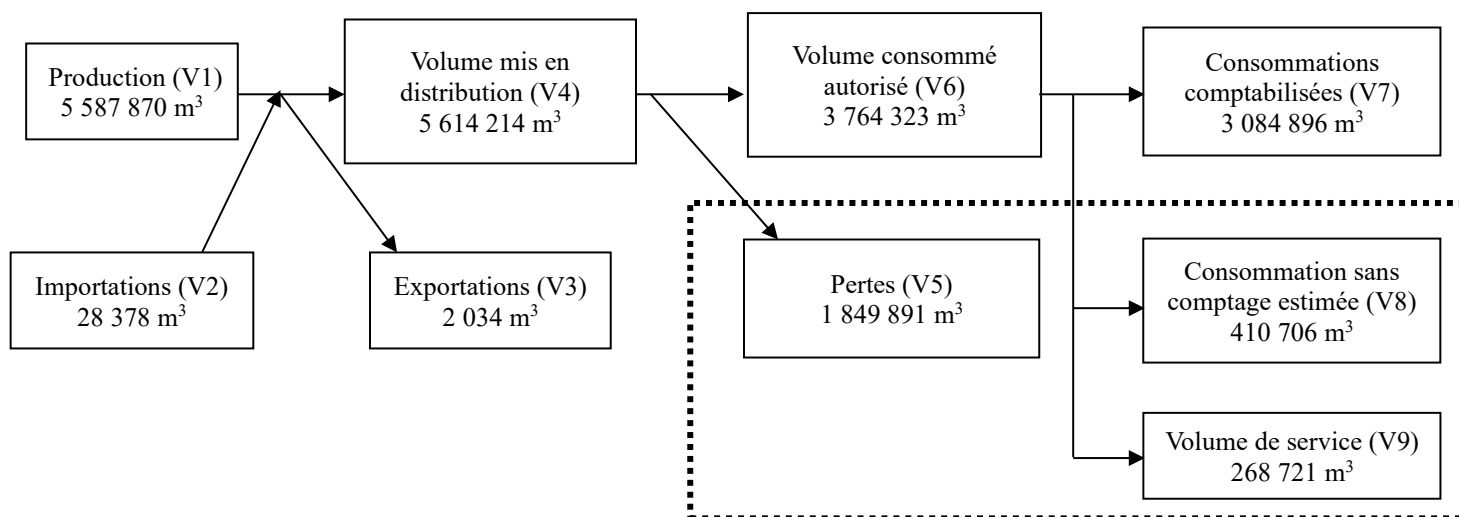
LES LANCHES	418	400	-4,3
LE NANT DES MOULINS N°2	95 438	91 448	-4,2
SIEPAM - LES LANCHETS	15 277	19 803	29,6
SIEPAM - LA CRIEE	0	0	
SIEPAM - LA SEIGLIERE	1 144	0	-100
SIEPAM - DU TUNNEL	81 303	85 606	5,3
SIEPAM - LA 22	33 565	35 628	6,2
LE MANSTIU AMONT	0	0	
SIEPAM - LES MOUILLES	14 713	19 720	34
LE CHAR	1 656	4 204	153,9
LE NANT DE L'EVETTE	2 617	3 719	42,1
LES VERNIERS	36 719	18 935	-48,4
PLAN DU CHOUET	29 161	27 329	-6,3
FLUMET - LA VERDETTAZ N°1	16 856	18 864	11,9
FLUMET - LA VERDETTAZ N°3	16 856	18 864	11,9
FLUMET - LES PONTETS N°1	3 500	1 030	-70,6
FLUMET - CLIEUX	9 264	10 316	11,4
FLUMET - LA VERDETTAZ N°2	16 856	18 864	11,9
LES PONTETS N°2	3 500	1 030	-70,6
FLUMET - LA VERDETTAZ N°4	16 856	18 864	11,9
LES PONTETS N°3	3 501	1 030	-70,6
FLUMET - LA RAIE DES PLANES	9 265	10 316	11,3
VALENTIN	16 855	18 864	11,9
LES ZEUEMETS	1 583	951	-39,9
CHAMPROCHER AVAL (CROISELETTE)	191	113	-40,8
LES FONTANIERES 1 ET 2	36 011	42 394	17,7
TOURS EN SAVOIE - LE DESERT	36 688	26 171	-28,7
TOURS EN SAVOIE - LES ENVERS	36 689	26 171	-28,7
LES FONTAINES	25 507	35 381	38,7
OUTRECHASSE	13 462	19 278	43,2
LA SERRAZ	91 720	0	-100
LE CHATEAU	12 158	7 360	-39,5
RUISSEAU LA BUCHERE	0	0	
LA DIAIS	12 282	5 838	-52,5
LES FONTANIERES 3	36 011	42 394	17,7
LE VERNEY	24	87	262,5
BENOIT	204	222	8,8
LA TUILLETTE	2 677	2 409	-10
LES MOUILLES AMONT	1 582	951	-39,9
LA COGNETTE	2 677	2 409	-10
AJOUX	121 691	108 042	-11,2
PLAN VORGET N°3	205	222	8,3
PLAN VORGET HAUT N°2 (AVAL)	205	222	8,3
BANGE	554	786	41,9
NANT DE CROEX 3	121 691	108 042	-11,2
NANT DE CROEX 4	121 691	108 042	-11,2
LE MANCHE AMONT	0	0	

NANT DE CROEX 1	121 690	108 042	-11,2
DRAIN N°6 DE MALATRET	5 205	5 655	8,7
PLAN VORGET HAUT N°1 (AMONT)	205	222	8,3
NANT DE CROEX 2	121 690	108 042	-11,2
LE DORINET	98 713	97 005	-1,7
PIERRE TAILLEE AVAL	14 756	14 093	-4,5
VERRENS-ARVEY - LES COMMUNAUX	118 186	79 929	-32,4
PIERRE TAILLEE - LACAY - COMBA FORA	14 756	14 093	-4,5
LE CHARDONNET BAS	14 755	14 093	-4,5
LES CELLIERES AVAL	17 846	16 580	-7,1
VERS LES PRES CUDRAY AVAL	4 005	3 128	-21,9
LES BOTTIERES	0	0	
LES ROSIERES	3 762	3 611	-4
MONTAILLEUR - LE MOLLARD DESSOUS	15 168	13 334	-12,1
NANT VERGER	12 210	6 639	-45,6
MONTAILLEUR - LE PONTET	15 168	13 334	-12,1
LES DEVINS	36 482	44 605	22,3
PARC	17 847	16 580	-7,1
GRANDE GRANGE	0	0	
LES CELLIERES AMONT	463	499	7,8
MONTAILLEUR - PRE DE LA TOUR	15 167	13 334	-12,1
PLANAY	13 658	18 185	33,1
PLANE	2 797	1 369	-51
CHENALETTE	337	426	26,4
SOUS LE COL - SECOURS	0	0	
FENETRE 12	92 191	84 941	-7,9
LES SEREINES	0	0	
LES ROBERTS	38 640	29 701	-23,1
LA FOURRAZ	59 118	40 369	-31,7
COULOIR DU VILLARD	0	0	
NDB - AIGUES FROIDES AMONT	2 011	3 287	63,5
LES RUELLES	0	0	
NDB - PLAN DERNIER	2 011	3 287	63,5
REMURU	0	0	
NDB - LES FRASSES N°1 CAPTAGE NORD	1 114	1 844	65,5
LES MARMITONS	0	0	
NDB - LES FRASSES N°5	1 113	1 844	65,7
BEAUFORT - MARCOT 1	6 994	6 983	-0,2
NDB - LES FRASSES N°3	1 113	1 844	65,7
BEAUFORT - MARCOT 5	6 990	6 983	-0,1
NDB - LES FONTAINES	2 011	3 287	63,5
NDB - LES RUPPES BLANCHES 1 AVAL	28 087	20 275	-27,8
NDB - LES RUPPES BLANCHES 2 AMONT	28 087	20 275	-27,8
BEAUFORT - LE GRAND MONT -	65 814	56 493	-14,2
NDB - PLAN DESERT N°1	2 011	3 288	63,5
BEAUFORT - LA GALERIE CAPONI	4 323	4 428	2,4
NDB - AIGUES FROIDES AVAL	2 011	3 287	63,5

BEAUFORT - BETTAIX	2 756	3 918	42,2
NDB - PLAN DESERT N°4	2 009	3 288	63,7
BEAUFORT - LE CLOU 1	2 757	3 918	42,1
NDB - PLAN DESERT N°3	2 011	3 288	63,5
BEAUFORT - LES ECHERES 2	21 624	25 267	16,9
NDB - LES FRASSES N°1 CAPTAGE SUD	1 113	1 844	65,7
BEAUFORT - MARCOT 3	6 990	6 983	-0,1
NDB - PLAN DESERT N°2	2 011	3 288	63,5
BEAUFORT - L'AMI	4 321	4 428	2,5
NDB - LES COMBES AVAL	18 763	20 906	11,4
BEAUFORT - LES ECHERES 1	21 623	25 267	16,9
NDB - LES COMBES AMONT	18 763	20 906	11,4
QUEIGE - VARGNE NOUVEAU	7 680	8 285	7,9
VERNAY	0	0	
BEAUFORT - MARCOT 2	6 990	6 983	-0,1
LES ETELAIS	0	0	
BEAUFORT - BOUDIN	1 598	1 628	1,9
LES MANSORDS	0	0	
BEAUFORT - MARCOT 6	6 990	6 983	-0,1
BARLON	0	0	
BEAUFORT - MARCOT 4	6 990	6 983	-0,1
BEAUFORT - ROSELEND	23 884	28 815	20,6
MONTERMONT	0	0	
BEAUFORT - CLUSIONNIERE	36 888	35 874	-2,8
MONTCOUTIN	0	0	
BEAUFORT - CLUSONNIERE AMONT	36 888	35 874	-2,8
QUEIGE - VARGNE INTERMEDIAIRE	7 680	8 285	7,9
QUEIGE - VARGNE AMONT	7 681	8 285	7,9
BEAUFORT - STALLIERS AVAL	1 967	3 460	75,9
BEAUFORT - PLAN PERRIER	12 968	20 659	59,3
QUEIGE - L'ORGIERE	30 050	31 865	6
QUEIGE - VARGNE AVAL	7 680	8 285	7,9
QUEIGE - BRON	4 061	5 893	45,1
ALBERTVILLE - FORAGES PLAINE DE CONFLANS	1 334 519	1 514 676	13,5
ALBERTVILLE - VILLAGE DU MONT	624	686	9,9
BONVILLARD - EAU CLAIRE	28 479	39 319	38,1
BONVILLARD - LA LECHERE	42 856	39 319	-8,2
BONVILLARD - BOIS BATAILLE	28 479	39 318	38,1
Total	5 525 556	5 587 870	1,1

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



L'eau potable produite en usine est destinée initialement à se retrouver intégralement au robinet du consommateur. La réalité est plus complexe. Les volumes mis initialement en distribution se répartissent ainsi :

- Eau comptabilisée : ces volumes résultent des appareils de comptage. Ils incluent les volumes exonérés.
 - a) Eau non facturée :
 1. Volume consommé sans comptage : volume estimé, utilisé pour les essais incendie, les manœuvres de pompiers...
 2. Volume de service ; volume estimé, autorisé pour l'exploitation du réseau de distribution : lavage des réservoirs, analyseurs de chlore, lavage de filtres et purges de réseau)
 3. Volume dégrèvé : volumes passés au compteur de l'utilisateur mais qui ne sont pas facturés du fait de la mise en application de la loi Warsmann
 - b) Eau non facturée non autorisée : ce sont les volumes qui sont les plus communément appelés « pertes » :
 1. Volumes de fuite visibles mais également invisible
 2. Prélèvements illicites d'eau potable sur les poteaux incendie, fraudes au niveau des systèmes de comptage... La Lutte contre ces pertes spécifiques est capitale afin de diminuer les pertes d'eau sur le réseau.
 3. Volumes sur compteurs non vus : Il est estimé un volume qui peut être bien différent de la réalité de consommation. L'écart de volumes entre estimation et réel apparaît également dans ce volet « pertes ».

1.6.2 Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit en 2023 (m ³)	Volume produit en 2024 (m ³)	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource en 2024
LES FRASSES AVAL	3 824	4 786	25,2	80
LES FRASSES AMONT	45 306	49 216	8,6	80
RUISSEAU DE LA LAITERIE	0	0		80
CESARCHES - EAU FROIDE	22 532	20 877	-7,3	80
LA MOLETTE AVAL	0	0		60
MARTHOD - BOEX - EN SECOURS	0	0		60
COMBE ORCIERE	72 585	72 958	0,5	80
MERCURY - REYDET	0	0		60
MARTHOD - LANCHERON	99 858	101 195	1,3	80
THENESOL - PLAMBOIS	245	294	20	60
LA THUILE	29 161	27 329	-6,3	80
ALLONDAZ - LES DESERTS	36 692	31 721	-13,6	80
MARTHOD - LE CREUX	93 295	95 285	2,1	80
BEAUFORT - PLAN DE LA CASSE	36 888	35 874	-2,8	60
GILLY/ISERE - POMPAGE LA RACHY	20 350	2 895	-85,8	80
MERCURY - LA RAMAZ	430	402	-6,5	0
MERCURY - LA DHUY	214 283	320 352	49,5	60
MERCURY - LE CARTHERIN OU LE VERNEY	37 722	38 161	1,2	80
PLANCHERINE - BONTE	45 389	45 207	-0,4	60
MONTHION - PLANCHAMPS	73 089	72 278	-1,1	80
ALLONDAZ - PRAVANT	0	0		40
CLERY - LE FAYET	93 991	153 697	63,5	50
PLANCHERINE - NANT DES MARTINS	330 926	265 747	-19,7	80
ST VITAL - PUIITS DE SAINT-VITAL	128 793	140 481	9,1	80
CHAR 3	47 210	47 101	-0,2	80
VERRENS-ARVEY - ESSERVIOLETS	3 243	6 793	109,5	80
GAUDIN	0	0		80
LA TOUVIERE - SECOURS	0	0		0
LES AVENIERES BAS	15 276	19 803	29,6	60
CHAR 2	47 208	47 101	-0,2	80
MONTHION - LE SAULET	1 480	1 917	29,5	80
LES AVENIERES HAUT	15 276	19 803	29,6	60
NEURIA 1	0	0		60
CHAR 1	47 208	47 101	-0,2	80
LE NANT DES MOULINS N°1	95 438	91 448	-4,2	40
NEURIA 2	0	0		60
SIEPAM - SUBONDINAZ	18 837	5 739	-69,5	60
CHANET	0	0		60
LES LANCHES	418	400	-4,3	60
LE NANT DES MOULINS N°2	95 438	91 448	-4,2	40

SIEPAM - LES LANCHETS	15 277	19 803	29,6	60
SIEPAM - LA CRIEE	0	0		40
SIEPAM - LA SEIGLIERE	1 144	0	-100	60
SIEPAM - DU TUNNEL	81 303	85 606	5,3	40
SIEPAM - LA 22	33 565	35 628	6,2	60
LE MANSTIU AMONT	0	0		60
SIEPAM - LES MOUILLES	14 713	19 720	34	60
LE CHAR	1 656	4 204	153,9	40
LE NANT DE L'EVETTE	2 617	3 719	42,1	60
LES VERNIERS	36 719	18 935	-48,4	60
PLAN DU CHOUET	29 161	27 329	-6,3	60
FLUMET - LA VERDETTAZ N°1	16 856	18 864	11,9	80
FLUMET - LA VERDETTAZ N°3	16 856	18 864	11,9	80
FLUMET - LES PONTETS N°1	3 500	1 030	-70,6	60
FLUMET - CLIEUX	9 264	10 316	11,4	60
FLUMET - LA VERDETTAZ N°2	16 856	18 864	11,9	80
LES PONTETS N°2	3 500	1 030	-70,6	60
FLUMET - LA VERDETTAZ N°4	16 856	18 864	11,9	60
LES PONTETS N°3	3 501	1 030	-70,6	60
FLUMET - LA RAIE DES PLANES	9 265	10 316	11,3	60
VALENTIN	16 855	18 864	11,9	60
LES ZEUEMETS	1 583	951	-39,9	60
CHAMPROCHER AVAL (CROISELETTE)	191	113	-40,8	80
LES FONTANIERES 1 ET 2	36 011	42 394	17,7	60
TOURS EN SAVOIE - LE DESERT	36 688	26 171	-28,7	40
TOURS EN SAVOIE - LES ENVERS	36 689	26 171	-28,7	80
LES FONTAINES	25 507	35 381	38,7	80
OUTRECHASSE	13 462	19 278	43,2	60
LA SERRAZ	91 720	0	-100	80
LE CHATEAU	12 158	7 360	-39,5	60
RUISSEAU LA BUCHERE	0	0		60
LA DIAIS	12 282	5 838	-52,5	60
LES FONTANIERES 3	36 011	42 394	17,7	60
LE VERNEY	24	87	262,5	60
UGINE - BENOIT	204	222	8,8	60
LA TUILLETTE	2 677	2 409	-10	60
LES MOUILLES AMONT	1 582	951	-39,9	60
LA COGNETTE	2 677	2 409	-10	60
AJOUX	121 691	108 042	-11,2	60
PLAN VORGET N°3	205	222	8,3	60
PLAN VORGET HAUT N°2 (AVAL)	205	222	8,3	60
BANGE	554	786	41,9	80
NANT DE CROEX 3	121 691	108 042	-11,2	60
NANT DE CROEX 4	121 691	108 042	-11,2	60
LE MANCHE AMONT	0	0		60
NANT DE CROEX 1	121 690	108 042	-11,2	60
DRAIN N°6 DE MALATRET	5 205	5 655	8,7	40

PLAN VORGET HAUT N°1 (AMONT)	205	222	8,3	60
NANT DE CROEX 2	121 690	108 042	-11,2	60
LE DORINET	98 713	97 005	-1,7	60
PIERRE TAILLEE AVAL	14 756	14 093	-4,5	60
VERRENS-ARVEY - LES COMMUNAUX	118 186	79 929	-32,4	80
PIERRE TAILLEE - LACAY - COMBA FORA	14 756	14 093	-4,5	60
LE CHARDONNET BAS	14 755	14 093	-4,5	60
LES CELLIERES AVAL	17 846	16 580	-7,1	40
VERS LES PRES CUDRAY AVAL	4 005	3 128	-21,9	40
LES BOTTIERES	0	0		40
LES ROSIERES	3 762	3 611	-4	60
MONTAILLEUR - LE MOLLARD DESSOUS	15 168	13 334	-12,1	80
NANT VERGER	12 210	6 639	-45,6	60
MONTAILLEUR - LE PONTET	15 168	13 334	-12,1	80
LES DEVINS	36 482	44 605	22,3	60
PARC	17 847	16 580	-7,1	0
GRANDE GRANGE	0	0		60
LES CELLIERES AMONT	463	499	7,8	40
MONTAILLEUR - PRE DE LA TOUR	15 167	13 334	-12,1	80
PLANAY	13 658	18 185	33,1	60
PLANE	2 797	1 369	-51	60
CHENALETTE	337	426	26,4	60
SOUS LE COL - SECOURS	0	0		40
FENETRE 12	92 191	84 941	-7,9	60
LES SEREINES	0	0		80
LES ROBERTS	38 640	29 701	-23,1	80
LA FOURRAZ	59 118	40 369	-31,7	80
COULOIR DU VILLARD	0	0		60
NDB - AIGUES FROIDES AMONT	2 011	3 287	63,5	40
LES RUELLES	0	0		80
NDB - PLAN DERNIER	2 011	3 287	63,5	40
REMURU	0	0		80
NDB - LES FRASSES N°1 CAPTAGE NORD	1 114	1 844	65,5	60
LES MARMITONS	0	0		80
NDB - LES FRASSES N°5	1 113	1 844	65,7	60
BEAUFORT - MARCOT 1	6 994	6 983	-0,2	60
NDB - LES FRASSES N°3	1 113	1 844	65,7	60
BEAUFORT - MARCOT 5	6 990	6 983	-0,1	60
NDB - LES FONTAINES	2 011	3 287	63,5	50
NDB - LES RUPPES BLANCHES 1 AVAL	28 087	20 275	-27,8	50
NDB - LES RUPPES BLANCHES 2 AMONT	28 087	20 275	-27,8	50
BEAUFORT - LE GRAND MONT -	65 814	56 493	-14,2	60
NDB - PLAN DESERT N°1	2 011	3 288	63,5	50
BEAUFORT - LA GALERIE CAPONI	4 323	4 428	2,4	60
NDB - AIGUES FROIDES AVAL	2 011	3 287	63,5	50
BEAUFORT - BETTAIX	2 756	3 918	42,2	60
NDB - PLAN DESERT N°4	2 009	3 288	63,7	50

BEAUFORT - LE CLOU 1	2 757	3 918	42,1	60
NDB - PLAN DESERT N°3	2 011	3 288	63,5	50
BEAUFORT - LES ECHERES 2	21 624	25 267	16,9	60
NDB - LES FRASSES N°1 CAPTAGE SUD	1 113	1 844	65,7	60
BEAUFORT - MARCOT 3	6 990	6 983	-0,1	60
NDB - PLAN DESERT N°2	2 011	3 288	63,5	50
BEAUFORT - L'AMI	4 321	4 428	2,5	60
NDB - LES COMBES AVAL	18 763	20 906	11,4	50
BEAUFORT - LES ECHERES 1	21 623	25 267	16,9	60
NDB - LES COMBES AMONT	18 763	20 906	11,4	50
QUEIGE - VARGNE NOUVEAU	7 680	8 285	7,9	80
VERNAY	0	0		60
BEAUFORT - MARCOT 2	6 990	6 983	-0,1	60
LES ETELAINS	0	0		60
BEAUFORT - BOUDIN	1 598	1 628	1,9	60
LES MANSORDS	0	0		60
BEAUFORT - MARCOT 6	6 990	6 983	-0,1	60
BARLON	0	0		80
BEAUFORT - MARCOT 4	6 990	6 983	-0,1	60
BEAUFORT - ROSELEND	23 884	28 815	20,6	60
MONTERMONT	0	0		60
BEAUFORT - CLUSONNIERE	36 888	35 874	-2,8	60
MONTCOUTIN	0	0		60
BEAUFORT - CLUSONNIERE AMONT	36 888	35 874	-2,8	60
QUEIGE - VARGNE INTERMEDIAIRE	7 680	8 285	7,9	60
QUEIGE - VARGNE AMONT	7 681	8 285	7,9	60
BEAUFORT - STALLIERS AVAL	1 967	3 460	75,9	60
BEAUFORT - PLAN PERRIER	12 968	20 659	59,3	60
QUEIGE - L'ORGIERE	30 050	31 865	6	60
QUEIGE - VARGNE AVAL	7 680	8 285	7,9	60
QUEIGE - BRON	4 061	5 893	45,1	60
ALBERTVILLE - FORAGES PLAINE DE CONFLANS	1 334 519	1 514 676	13,5	40
ALBERTVILLE - VILLAGE DU MONT	624	686	9,9	60
BONVILLARD - EAU CLAIRE	28 479	39 319	38,1	80
BONVILLARD - LA LECHERE	42 856	39 319	-8,2	80
BONVILLARD - BOIS BATAILLE	28 479	39 318	38,1	80
Total du volume produit (V1)	5 525 556	5 587 870	1,1	58,15

1.6.3 Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
SUEZ – DSP Les Saisies	27 059	28 378	4,9	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	27 059	28 378	4,9	80

1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	3 084 608	3 084 896	0
Total vendu à d'autres services (V3)	0	2 034	

1.6.5 Autres volumes

	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	472 513	410 706	-13,1
Volume de service (V9)	240 570	268 721	11,7

1.6.6 Volume consommé autorisé

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- Volumes comptabilisés : Ils résultent à la somme des relèves des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volume facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés, ramenés sur 365 jours.
- Volumes consommés sans comptage
- Volume de service

	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	3 797 691	3 764 323	-0,9

1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 986,05 kilomètres au 31/12/2024 (949,16 au 31/12/2023).

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 60.00 € au 01/01/2024
70.00 € au 01/01/2025

Tarifs Albertville hors Saint Sigismond		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	86,91 €	76,38 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,1663 €/m ³	1,4853 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,02 €/m ³	0,02 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	___ €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 31/10/2024 avec un rectificatif au 06/02/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 31/10/2024 fixant les frais d'accès au service

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

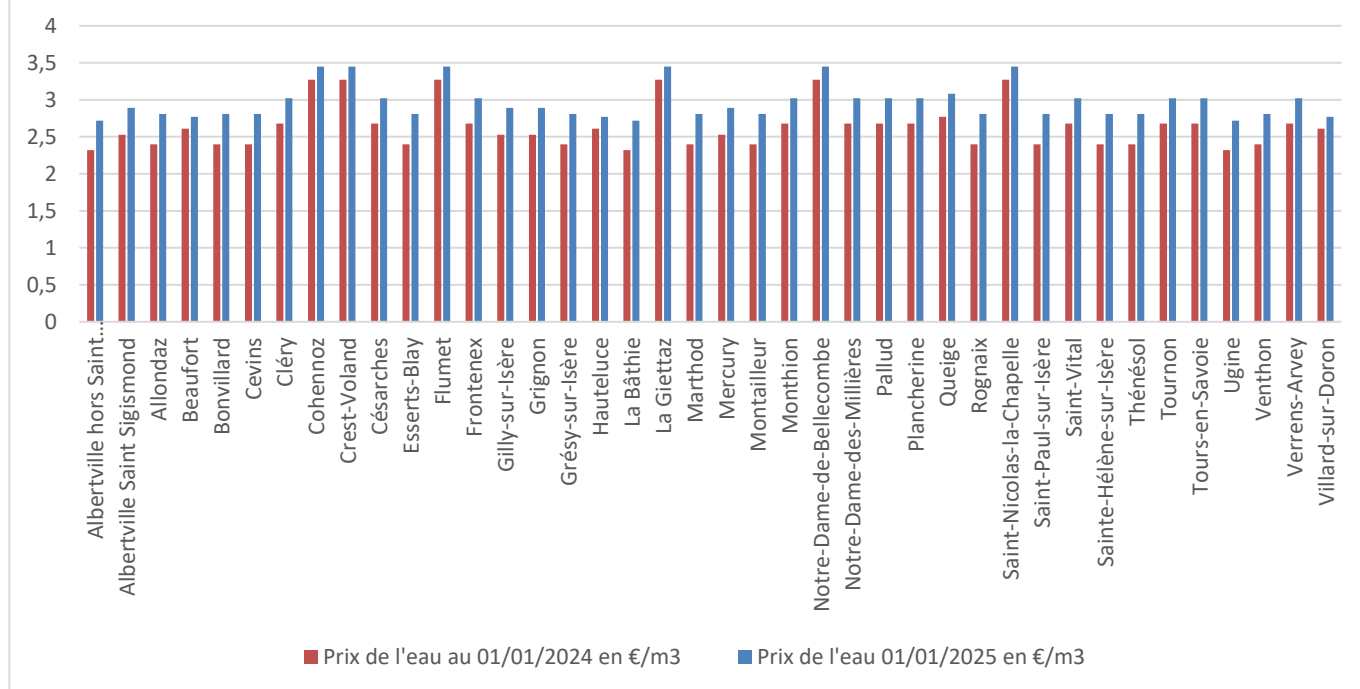
Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	86,91	76,38	-12,1
Part proportionnelle	139,96	178,24	27,4
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	226,87	254,62	12,2
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	2,40	2,40	0
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	—	—
TVA	14,52	14,14	-2,7
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51,72	72,24	39,7
Total	278,59	326,86	17,3
Prix TTC au m³	2,32	2,72	17,2

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix de l'eau au 01/01/2024 en €/m3	Prix de l'eau 01/01/2025 en €/m3
Albertville hors Saint Sigismond	2,32	2,72
Albertville Saint Sigismond	2,53	2,89
Allondaz	2,40	2,81
Beaufort	2,61	2,77
Bonvillard	2,40	2,81
Cevins	2,40	2,81
Cléry	2,68	3,02
Cohennoz	3,27	3,45
Crest-Voland	3,27	3,45
Césarches	2,68	3,02
Esserts-Blay	2,40	2,81
Flumet	3,27	3,45
Frontenex	2,68	3,02
Gilly-sur-Isère	2,53	2,89
Grignon	2,53	2,89
Grésy-sur-Isère	2,40	2,81
Hauteluce	2,61	2,77
La Bâthie	2,32	2,72
La Giétaz	3,27	3,45
Marthod	2,40	2,81
Mercury	2,53	2,89
Montailleur	2,40	2,81
Monthion	2,68	3,02
Notre-Dame-de-Bellecombe	3,27	3,45
Notre-Dame-des-Millières	2,68	3,02
Pallud	2,68	3,02
Plancherine	2,68	3,02
Queige	2,77	3,08
Rognaix	2,40	2,81
Saint-Nicolas-la-Chapelle	3,27	3,45
Saint-Paul-sur-Isère	2,40	2,81
Saint-Vital	2,68	3,02
Sainte-Hélène-sur-Isère	2,40	2,81
Thénésol	2,40	2,81
Tournon	2,68	3,02
Tours-en-Savoie	2,68	3,02
Ugine	2,32	2,72
Venthon	2,40	2,81
Verrens-Arvey	2,68	3,02
Villard-sur-Doron	2,61	2,77
Prix Moyen	2,64	2,97

Prix de l'eau selon la facture type 120m3 (€ TTC /m3) 2024/2025



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle (une facturation sur estimation et une facturation sur relève).

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	7 292 337.66	7 854 131.03	7.7
<i>Dont location de compteurs</i>	851 483.48	757 384.41	-11.05
Recettes autres	1 158 426.37	1 253 703.03	8,22
<i>Dont recettes liées aux travaux</i>	102 420.95	91 407.17	-10.75
<i>Dont redevance pollution</i>	847 078.95	849 449.94	0.28
<i>Dont redevance prélèvement ressource</i>		92 351.62	
<i>Dont autres taxes et redevances</i>	152 415.52	28 772.39	-81.12
<i>Dont autres prestations de service</i>	56 510.95	191 721.91	239,27
Total des recettes	8 450 764.03	9 107 834.06	7.78

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 9 107 834 € (8 450 764 € au 31/12/2023).

3 Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	762	34	751	37
Paramètres physico-chimiques	764	26	756	16

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	95,5%	95,1%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96,6%	97,9%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,53%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,52%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution est appelé « rendement primaire ».

	Exercice 2024
Rendement du réseau	67,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	10,46
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	54,9 %

Un plan d'action visant à réduire les fuites a été mis en place par le service des eaux d'Arlyère en partenariat avec l'Agence de l'Eau, afin d'optimiser le rendement sur l'intégralité des secteurs, et de minimiser les volumes prélever dans le milieu naturel.

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 7 m³/j/km (7,1 en 2023).

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 5,1 m³/j/km (5,1 en 2023).

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,44%	0,43%	0,47%	0,52%	0,3%

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,3% (0,52 en 2023).

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	5.20	3.82	1.25	2.02	2.31

Au cours des 5 dernières années, 14,6 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 58,3 % (59,7% en 2023).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Pour l'année 2024, 0 interruption de service non programmée ont été dénombrées (0 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2023).

3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2023).

3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	12 442 815,77	11 409 844,69
Epargne brute annuelle en €	3 768 757,52	4 120 995,3
Durée d'extinction de la dette en années	3,3	2,8

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 2,8 ans (3,3 en 2023).

3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	249 697,78	282 195,35
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	8 075 866,36	9 260 153,62
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	3,09	3,05

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 3,05% (3,09 en 2023).

3.9 Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 282

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 7,3 pour 1000 abonnés (10,41 en 2023).

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 279 020	2 172 775
Montant total des subventions en €	106 735	690 100
<i>Subventions Agence de l'Eau</i>	71 555	454 708
<i>Subvention départementale</i>	35 180	107 287
<i>Subvention communes</i>	0	75 605
<i>Subvention équipement Etat</i>		52 500
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	12 442 815,77	11 409 844,69
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	913 509.62
	en intérêts	237 170.40

La durée d'extinction de la dette de la collectivité est de 3.05 ans.

4.3 Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **1 077 685.27 €** (801 414.57€ en 2023) pour les biens, 82 002.00 € pour les subventions (données globales Agglo - 67 933.00 en 2023).

	Exercice 2023	Exercice 2024
Dotation amortissements pour les biens (6811-042)	801 414.57	1 077 685.27
Amortissement subventions (777-042)	67 933.00	82 002.00

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2025 en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
BP régie et DSP eau, dépense équipement	5 338 917.98 €	5 457 118.16 €

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

PPI annexé

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

40 249,85 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,013 €/m³ pour l'année 2024 (0,0255 €/m³ en 2023).

Soit 9 250.32 € de créances éteintes, 30 999.53 € pour le FSL associé à la Régie d'Eau Potable et de 0 € pour le FSL associé à la DSP des Saisies.

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	63 519	63 550
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,32	2,72
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	2	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,5%	95,1%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,6%	97,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	68,4%	67,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	7,1	7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5,1	5,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,52%	0,3%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	59,7%	58,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0255	0,013
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,3	2,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,09%	3,05%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	10,41	7,3